

SÉANCE DU LUNDI 03 FÉVRIER 2025

Date de convocation : 28 janvier 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°25-001 à 25-003 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-004	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-005	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-006 à 25-007 incluse	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-008 à 25-009 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-010	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-011 à 25-012 incluse	24	04	09	28
Pour la délibération n°25-013 à 25-018	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-019	24	04	06	28
Pour la délibération n°25-020 à 25-026	26	05	07	31

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRE, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, Mmes LÉOSTIC, LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Jacky BIDAULT ayant donné pouvoir à m. José PIRES
- M. Christian WUILQUE ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Sylvie KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Marie-Dominique PERCHET
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC
- M. Diego ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne LESAULNIER

ABSENTS EXCUSÉS : MM. Charles SAVY, Benoit BALSAN,

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

M. Marc Rivet procède à l'appel.

M. le Maire ouvre la séance à 18h35 et constate que le quorum est atteint.

M. le Maire présente ses meilleurs vœux aux élus, aux personnes dans la salle et à celles qui suivent le conseil municipal en direct sur Internet. Il indique que trois questions orales, une motion et un vœu ont été déposés par le groupe d'opposition « Unis! », puis il donne lecture de l'ordre du jour.

1. Installation d'un nouveau conseiller municipal
--

M. le Maire indique que Mme Leïla Seghir a présenté sa démission. M. le Préfet de l'Eure en a été immédiatement informé en application de l'article L.2121.4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à

remplacer le Conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ». En conséquence compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2020, conformément à l'article L.270 du Code électoral, M. Jacky Vallée est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

M. le Maire souhaite la bienvenue à **M. Jacky Vallée** et l'invite à se présenter.

M. Jacky Vallée informe qu'il est natif de Louviers, marié, père de deux enfants et bientôt âgé de 69 ans. Au cours d'une carrière professionnelle riche, il a été notamment Directeur d'un centre d'insertion, et chargé de communication à la Banque Paribas.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 09 décembre 2024

M. le Maire soumet à l'approbation des élus présents le procès-verbal du dernier conseil.
Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Audition de M. Ludovic Tellier, fondateur et directeur de Radio Espace Normandie.

M. le Maire remercie **M. Ludovic Tellier**, fondateur et directeur de Radio Espace Normandie, pour sa présence. Il s'agit de la 1^{ère} radio associative normande avec laquelle la Ville de Louviers est liée depuis longtemps par une convention partenariale et financière.

M. Ludovic Tellier remercie Monsieur le Maire pour son invitation. La création de Radio Espace Normandie remonte au début des années 2000. Présente sur 4 sites, son siège se trouve à Louviers dans des locaux situés rue du Matrey fréquentés chaque année par environ 2 000 personnes, sans compter les scolaires. L'équipe se compose d'une dizaine de permanents et d'autant de bénévoles, et la radio émet sur Louviers et dans toute la région. Son objectif est d'informer, de divertir et de donner la parole aux habitants du territoire. Il évoque son développement progressif et les autorisations de diffusion de l'Arcom qui vont lui permettre de diffuser désormais sur le Havre et Rouen soit sur un bassin d'environ 1,2 million de personnes. Il évoque également le lien que conservent avec notre territoire d'anciens Normands expatriés grâce aux nouveaux outils numériques. Son contenu éditorial diversifié de Radio Espace Normandie permet la diffusion d'informations locales au plus près des préoccupations des habitants. Très ancrée sur le bassin normand, les collaborations de Radio Espace Normandie avec des associations et dans le cadre d'événements locaux n'ont cessé de se renforcer depuis sa création.

M. Ludovic Tellier évoque également le rôle de formation exercé par la radio qui accueille régulièrement des jeunes talents dont certains sont devenus des animateurs ou journalistes reconnus par la profession.

Enfin, il rappelle la tenue à Louviers en novembre 2024 du Congrès national des radios libres, au Hub Expo et congrès. Il remercie les élus, les services de la Ville et de l'Agglomération Seine-Eure de leur investissement et de leur confiance pour la tenue de cette manifestation d'envergure nationale. D'après les retours qu'il a eus, ce congrès est devenu la référence malgré des organisations précédentes dans des villes aussi importantes que Nantes, Paris, Marseille ou Bordeaux.

En conclusion de son propos liminaire, M. Ludovic Tellier informe le conseil qu'à l'horizon 2033, la radio FM actuelle va disparaître au profit de la forme numérique DAB+ permettant une diffusion plus large et de meilleure qualité ; il convient d'anticiper ces changements avec un

développement digital de Radio Espace Normandie, et d'accentuer l'éducation des plus jeunes (de 5 à 15 ans) à cet outil, en partenariat avec la communauté éducative.

M. le Maire rappelle l'importance de la formation et de la découverte de talents grâce à cette radio associative. Il se félicite aussi de l'investissement de Radio Espace Normandie dans le cadre d'animations urbaines ou d'ateliers avec le pôle seniors. Puis il a invité Radio Espace Normandie à participer à la couverture médiatique des cérémonies du millénaire de la naissance de Guillaume le Conquérant qui se tiendront tout au long de l'année 2027.

M. Daniel Jubert demande pourquoi la création de Radio Espace Normandie s'est faite vingt ans après le début des radios libres.

M. Ludovic Tellier lui répond que cela est lié à son parcours personnel, car après des fonctions dans des radios nationales, le projet a germé sur propositions d'élus régionaux à la suite de l'arrêt de la radio RVS, radio régionale de référence à l'époque.

M. Jacky Vallée demande qu'elle est la tranche d'âge cible des auditeurs de la radio.

M. Ludovic Tellier lui répond que s'agissant d'une radio régionale généraliste, le public visé est celui situé entre 25 et 55 ans. Selon les chiffres Médiamétrie 2023, les 13-49 ans représentent 61,6 % de l'audience et les + de 65 ans 17, 1 %.

M. Jean-Pierre Duvéré demande si la radio ne craint pas une baisse des subventions de l'État.

M. Ludovic Tellier lui répond que cela a été anticipé, la baisse du fonds de soutien en 2026 destiné aux 700 opérateurs radiophoniques français a été évaluée à - 7 %.

Il profite de cette question pour remercier M. Duvéré de son intervention lors de l'audience solennelle au tribunal de proximité de Louviers qui a permis de mettre en lumière le procureur de la République Albert Stamm, héros lovérien assassiné par les forces d'occupation allemande.

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal a souhaité que le nom d'Albert Stamm soit donné à une rue de Louviers, dans le nouveau quartier de la côte de la justice.

A l'issue de l'audition de M. Ludovic Tellier, la séance est suspendue pendant quelques minutes.

4. Informations et échange de vues sur la vie à Louviers

M. José Pires évoque la soirée organisée à la patinoire Glacéo, le 22 novembre dernier, à l'occasion du cinquième anniversaire de la patinoire intercommunale de Louviers. Il se félicite du succès de ce moment festif animé par Radio espace Normandie et les clubs résidents, en présence d'un public nombreux et familial.

M. le Maire informe de la venue à Glacéo en février 2025 de l'équipe de France féminine de Hockey.

M. Gaëtan Bazire revient sur les festivités de Noël, se félicitant du succès rencontré par les animations proposées qu'il s'agisse notamment de la grande parade ou du *petit train*, à l'initiative de l'union commerciale Louviers Shopping. Il s'associe à M. le Maire pour remercier les services de la Ville de leur mobilisation dans la préparation de ces festivités. Il

évoque le plateau de France3 Normandie installé spécialement sous la Halle, pendant le marché de Noël et la venue du chef étoilé David Gallienne, vainqueur de l'émission « Top Chef ».

M. Sylvain Thomas regrette que le petit train n'ait pas été accessible aux personnes PMR.

Mme Hafidha Ouadah rend compte de l'animation « Urbania » qui s'est déroulée en pied d'immeubles dans plusieurs quartiers de la ville, à Maison rouge et aux Acacias, les 4 et 5 décembre 2024 et les actions proposées par la Régie de quartier Aurélien-Billon, avec l'IFEP, les centres sociaux et la présence de nombreux habitants.

M. le Maire évoque la tenue en décembre au Hub de la réunion publique d'information sur le futur millénaire de Guillaume le Conquérant, en présence de plus de 200 acteurs et partenaires locaux.

M. José Pirès évoque la réussite de la soirée de karting électrique sur glace organisée par la patinoire Glacéo ainsi que le succès de la manifestation sportive des championnats de France de patinage. Puis il rend compte de l'audience solennelle annuelle du Conseil des Prud'hommes à laquelle il a assisté.

Mme Sylvie Langeard évoque l'inauguration au musée de l'exposition sur les rescapés de la Shoa intitulée « Courage – Volonté – Vie » comprenant 35 tableaux de témoignages recueillis auprès de survivants du plus grand génocide de l'histoire. L'exposition est ouverte au public jusqu'au 26 avril 2025.

M. le Maire se félicite de la présence d'un nombreux public au vernissage pour cette exposition symbole de résilience, d'espérance et de paix et se réjouit que les scolaires soient au rendez-vous pour la découvrir et mieux comprendre cette période sombre de notre Histoire.

Mme Anne Terlez revient sur la réunion qui s'est tenue le 30 janvier 2025 avec les locataires sinistrés de l'immeuble Hortensia à Maison Rouge. Après de multiples expertises techniques, les habitants ont enfin été autorisés à réintégrer les logements à compter du 17 février 2025 à l'exception de quelques-uns.

M. le Maire évoque la cérémonie des vœux à la population animée par l'humoriste Charlie Winner qui a fait salle comble et qui s'est déroulée le 18 janvier 2025 au Hub Expo et congrès, laissant la parole aux Lovériens à travers la réalisation de micro-trottoir.

Mme Céline Léman évoque à son tour la convivialité de la cérémonie des vœux de l'hôpital de Louviers, le 24 janvier 2025. Ce fut l'occasion d'évoquer notamment le bilan de l'année et les perspectives de développement de notre hôpital de proximité.

Mme Anne Terlez se félicite de la rencontre avec les partenaires de la Régie de quartiers Aurélien-Billon qui s'est déroulée à la Chaloupe et qui a permis d'évoquer son développement avec déjà plus de 400 000 € de chiffre d'affaires réalisés l'an dernier. C'est un projet conçu pour et en collaboration avec les habitants de ces quartiers prioritaires.

M. le Maire fait un point sur la crue en cours, la Ville est toujours située en alerte jaune *grande vigilance*. Bien que les précipitations aient cessé, les nappes phréatiques continuent de monter, la décrue n'étant prévue qu'à compter du mercredi 5 février. Il tient à remercier l'ensemble des

services de l'Agglomération Seine-Eure et de la Ville de Louviers qui sont restés mobilisés tout au long du week-end pour suivre l'évolution de ces crues.

Mme Elodie Ducastel évoque le dispositif « La ville qui roule » qui se présente sous la forme d'un camion aménagé et qui permet d'investir places et placettes de Louviers, les pieds d'immeubles pour aller à la rencontre des habitants, plus facilement et partout en ville. Ce dispositif est mis à la disposition des services de la ville et de ses nombreux partenaires. Cet outil de participation citoyenne sera par exemple utilisé par le Kiosque famille pour aller à la rencontre des parents d'élèves aux abords des écoles, faciliter les inscriptions aux activités périscolaires et répondre à leurs interrogations éventuelles.

L'acquisition de ce véhicule a été subventionnée à hauteur de 10 000 € par la CAF de l'Eure dans le cadre de la convention territoriale globale signée avec la Ville.

M. le Maire se félicite de ce dispositif élément moteur d'une politique du « *aller vers* », destiné à toucher de nouveaux publics pour répondre aux attentes et aux préoccupations de tous les habitants de la ville.

Mme Marilyne Michaud évoque la Grande cause municipale 2025 consacrée à « la Nature en ville ». 32 actions illustrent 10 verbes d'action (éveiller, profiter, cultiver...) et ont été détaillées dans le fascicule distribué sur table aux membres du Conseil. Elle tient à remercier l'ensemble des services municipaux qui ont apporté leur contribution, mais aussi les partenaires locaux pour la réussite de cette ambition collective pour une ville toujours plus agréable à vivre.

M. le Maire souligne la dimension intergénérationnelle des actions programmées et remercie le tissu associatif local pour son implication.

5. Décisions

Les décisions prises par M. le Maire, recensées dans le tableau récapitulatif joint au dossier du Conseil municipal, ne font l'objet d'aucune observation particulière.

6. Questions orales

1. Jacky Vallée (Groupe Unis!)

« Le groupe Unis! aimerait connaître les modalités d'acquisition du véhicule aménagé dans le cadre de votre dispositif 'La ville qui roule'. Ce véhicule a-t-il fait l'objet d'un achat supporté en totalité par la municipalité et dans le cas contraire, quels sont les partenaires institutionnels ou autres qui ont contribué financièrement à l'achat de ce véhicule et de son aménagement. Nous aimerions savoir précisément quel sont les projets qui s'articulent autour de l'utilisation de ce véhicule. »

La question a été retirée, des précisions ayant été apportés selon M. Jacky Vallée lors du point sur « la vie à Louviers ».

2. Sylvain Thomas (Groupe Unis!)

« Monsieur le Maire vous nous avez interpellé dans le dernier numéro de J'aime Louviers, cette tribune est malheureusement truffée de fausses informations, c'est pour cela que je tiens à réagir car vous nuisez au bon déroulement de notre vie démocratique. Il semble que vous

donnez des règles sur le nombre de caractères 1500 environ à donner lors de l'écrit d'une tribune dans le journal municipal et vous Monsieur le Maire vous vous permettez de faire votre tribune avec 2220 caractères, ce n'est pas équitable, ou avez-vous décidé d'augmenter le nombre de caractères autorisés pour une tribune dans le J'aime Louviers. Le groupe Unis est constitué de membres appartenant aux partis politiques suivants : le Parti Socialiste, Les Écologistes, Les Radicaux de Gauche et le Parti Animaliste, tous des partis politiques classés à gauche ou sans appartenance, aucun d'extrême-gauche. Monsieur le Maire je vous invite à regarder le site internet du Parti Animaliste, c'est un parti transpartisan sans couleur politique, il peut faire des campagnes politiques seul ou s'allier avec d'autres partis politiques s'alliant avec le slogan les animaux comptent, votre voix aussi. Je remercie mes collègues du groupe Unis soutenant le bien-être animal, une cause que le Parti animaliste défend. Jamais le Parti animaliste ne fera alliance avec vous Monsieur le Maire, car vous dénigrez la cause animale à Louviers, le dernier exemple est la tuerie de pigeons que vous avez commandée avec l'argent de Louviers, alors que d'autres possibilités existent. Vous nous critiquez sur une pétition que nous faisons signer sur le marché de Louviers mais les membres de votre majorité le font également sur d'autres sujets, nous ne leur reprochons pas. Vous critiquez notre vie privée en disant que nous n'achetons pas sur le marché de Louviers, Monsieur le Maire, c'est faux. Je suis né à Louviers, j'ai toujours vécu à Louviers, et depuis 30 ans, j'achète tous les samedis sur le marché les légumes et fruits de saison et locaux pour environ 350 kg par an. Je vous invite Monsieur le maire à venir avec moi dès 7 heures du matin ce samedi pour y faire nos courses et discuter avec nos producteurs locaux dont nous remercions leur admirable travail et leur défense de notre souveraineté alimentaire bien entendu tous mes collègues du Groupe Unis achètent aussi sur le marché de Louviers défendant la souveraineté alimentaire. Je vous rappelle que le groupe Unis est une force de proposition utile et constructive nous votons une partie de vos délibérations pour être constructif et vous Monsieur le maire lorsque nous vous proposons une motion à voter ou une question, vous balayez toutes nos idées et nos questions. Nous le Groupe Unis sommes des Lovériennes et Lovériens, présents dans les associations, les marchés et manifestations de la ville pour être à l'écoute et défendre nos idées et nos valeurs. Critiquer notre vie privée dans le journal J'aime Louviers en diffusant des fausses informations n'est pas digne de nos différences politiques. Monsieur le Maire nous ne critiquons pas votre vie privée ni celles des élus de la majorité municipale, nous ne diffusons pas de fausses informations, pouvez-vous en faire autant ? Je vous remercie. »

M. le Maire regrette l'habitude prise par M. Thomas de confondre questions orales et attaques personnelles, étant bien entendu que ces dernières n'appellent pas de réponse de sa part.

3. Nolwenn Leostic (Groupe Unis)

« J'ai été alertée sur un projet qui va détruire un des derniers vestiges de la biodiversité à Louviers, au moment du lancement de votre grande cause municipale 2025 : la nature en ville. 9 ha de coteaux composés de pelouses calcicoles vont être transformés en vignobles le long de la route Décrétot, aux abords des immeubles de la Roquette. Or la pelouse calcicole des coteaux calcaires constitue une flore sauvage rare en Normandie et en Europe.

La production de vin bio ne suffit pas à justifier la destruction de cette biodiversité rare, car la production de vin, même bio, la détruira. Cette culture accroît aussi le risque d'inondations par ruissellement des riverains en contrebas qui se croyaient protégés de remontées de nappes et débordement de l'Eure.

Pour finir, la SAFER vous a sollicité pour user de votre droit de préemption pour protéger cet espace naturel. Vous avez choisi de ne pas en faire usage avec le Président de l'agglomération et je le regrette. Ma question est donc la suivante : En cohérence avec votre cause municipale

2025 de protection de la nature, la production de vin bio prévue sur cette parcelle naturelle ne peut-elle être décalée sur une parcelle agricole adjacente? ».

M. le Maire rappelle l'usage agricole de cette parcelle. La SAFER a dit son intérêt pour le projet de plantation de vignes, excluant une préemption par l'agglomération. En tout état de cause, les services de l'agglomération et le porteur de projet sont parfaitement conscients des contraintes naturelles liées au site.

7. Délibérations

A1 Affaires générales

A11 Modification de la représentation du Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS

Mme Anne Terlez rapporte que par délibération n° 20-045 en date du 25 mai 2020, les membres du Conseil municipal ont procédé à l'élection des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS. Suite à des démissions, cette liste a fait l'objet d'une modification par délibérations n° 21-070 en date 05 juillet 2021 et n°21-146 en date du 06 décembre 2021.

Étaient élus :

- 1) Anne TERLEZ
- 2) Daniel GERMAIN
- 3) Hafidha OUADAH
- 4) Jean-Louis BAUCHARD
- 5) Ghislaine VANDAMME
- 6) Gaëtan BAZIRE
- 7) Leïla SEGHIR
- 8) Nolwenn LÉOSTIC

Par lettre reçu en Mairie le 10 décembre 2024, Madame Leïla SEGHIR élue de la liste « Louviers Autrement » a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale et par voie de conséquence de membre du Conseil d'administration du CCAS.

Aussi il convient de réélire un membre du Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS.

Afin de tenir compte du respect des équilibres politiques, il est proposé la candidature de M. Jacky VALLEE.

Adoptée à l'unanimité

A 2 Finances municipales

A21 Adoption du Compte de Gestion relatif au budget principal pour l'exercice 2024

M. Marc Rivet rappelle que les dispositions relatives à la comptabilité publique prévoient que la Collectivité doit vérifier la conformité des opérations figurant aux comptes de gestion tenue par le Comptable Public, avec celles du Compte Administratif.

Après rapprochement et contrôle des comptabilités tenues par l'ordonnateur et le comptable public, il s'avère que les montants des titres de recettes émis et des mandats de paiement ordonnancés au cours de l'exercice 2024 consignés aux comptes de gestion, sont strictement identiques au compte administratif 2024 de la collectivité

Adoptée par 26 voix pour, 4 contre.

A22 Adoption du Compte Administratif du budget principal pour l'exercice 2024

M. Marc Rivet indique que le compte administratif 2024 se conclut sur un résultat comptable excédentaire de (+) 1,77 millions d'euros, soit un résultat net affectable à la gestion 2025 de (+) 1,89 millions d'euros après pris en compte de l'excédent de financement des restes à réaliser de (+) 124 600 euros.

En section de **fonctionnement**, l'épargne brute ressort à (+) 4,01 millions d'euros.

Le niveau d'épargne brute réalisé couvre donc le remboursement du capital de la dette, valorisé à 2,976 millions d'euros.

La qualité de signature de la commune mesurée à travers la marge d'autofinancement courant (MAC), ratio calculé comme le rapport entre les charges de fonctionnement augmentées du remboursement du capital de la dette et les ressources de fonctionnement s'établit à 0,96, pour un seuil d'alerte fixé à une valeur supérieure à 1.

Repères : Epargne Brute – MAC [2018 à 2024] en milliers d'euros

Données rétrospectives [CA2018 CA 2023] CA 2024

KEUR		CA 18	CA 19	CA 20	CA 21	CA 22	CA 23	CA 24	Trend CA
Ressources courantes	a	24 577	24 811	24 860	24 847	25 634	27 451	28 177	
Dépenses exploitation	b	21 464	21 807	21 233	21 698	23 085	23 649	24 163	
Epargne Brute	c = a - b	3 113	3 004	3 627	3 149	2 549	3 802	4 014	
Annuité en capital	d	2 503	2 533	2 574	2 669	2 750	2 946	2 976	
									Règle CAF > ou = 0 Règle MAC < 1
Epargne nette (CAF)	e = c - d	610	471	1 053	480	-201	856	1 038	
MAC courante	i = a / (b+c)	0.98	0.98	0.96	0.98	1.01	0.97	0.96	

Marge d'autofinancement courant, (Charges de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Produits de fonctionnement

En section **d'investissement**, le résultat de clôture affiche un besoin de financement de (-) 18 600 euros, montant porté à (-) 756 800 euros après reprise du report à nouveau issu de la gestion antérieure pour un montant de (-) 738 100 euros.

Les restes à réaliser en section d'investissement inscrits pour 155 000 euros en dépense, et 279 000 euros en recette, présente un excédent de financement de (+) 124 600 mille euros.

En données consolidées, on obtient un excédent en section de fonctionnement de (+) 2,53 millions d'euros et un besoin de financement de la section d'investissement de (-) 632 000 euros, laissant ainsi un résultat « affectable » à la gestion 2025 de (+) 1,895 millions d'euros.

Repères : Vue d'ensemble Exécution 2024 – Détermination des Résultats

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	25 895 477,48	G	28 323 321,89
	Section d'investissement	B	17 571 610,69	H	17 552 986,64
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	100 000,00
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	738 201,38	J	0,00
			(si déficit)		(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	44 205 289,55	= G+H+I+J	45 976 308,53
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	154 515,50	L	279 149,34
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	154 515,50	= K+L	279 149,34
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	25 895 477,48	= G+I+K	28 423 321,89
	Section d'investissement	= B+D+F	18 464 327,57	= H+J+L	17 832 135,98
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	44 359 805,05	= G+H+I+J+K+L	46 255 457,87

□ Section de Fonctionnement

Votées pour un montant de 28,035 millions d'euros, **les ressources courantes** sont comptabilisées au compte administratif 2024 pour un montant de 28,177 millions d'euros, hors antérieur reporté et produits liés à la vente d'éléments d'actif (R775), soit un écart favorable de (+) 142 000 euros.

Poste budgétaire	2023	2 024		
	CA 2023	Vote	CA 2024	Ecart
I. Ressources courantes	27 454	28 035	28 177	- 142

✓ **Ressources Générales**

Le poste Fiscalité, avec un atterrissage à 19,174 millions d'euros contre un voté de 18,990 millions d'euros, intègre l'élément principal constitutif de ce dépassement favorable de (+) 185 000 euros.

Poste budgétaire	2023	2 024		
	CA 2023	Vote	CA 2024	Ecart
A1.Fiscalité	18 408	18 990	19 174	- 185
Directe - taxes menages	11 823	12 200	12 428	- 227
EPCI - AC	4 552	4 552	4 552	0
Allocations Compensatrices	993	1 006	1 007	- 1
FPIC		236	236	- 0
Indirecte	1 040	995	952	43
DMTO	518	500	457	43
Taxe electricité	372	350	355	- 5
TLPE - Drts voirie	150	145	141	4

C'est donc la fiscalité directe locale qui participe à cet écart à hauteur de (+) 227 000 euros, lequel, associé à la fiscalité indirecte, est ramené à (+) 185 000 euros compte tenu du reste à réaliser sur les Droits de Mutation, mesuré à (-) 43 mille euros. Votés à 500 mille euros, l'exécution 2024 des DMTO est en effet arrêtée à 457 000 euros, affichant toutefois un dynamisme certain, compte tenu d'un marché immobilier tendu dans un contexte national austère et d'un marché des taux défavorable.

Le poste Dotations Budgétaires conclut l'exercice à 4,102 millions d'euros, et est globalement conforme à la prévision budgétaire.

Poste budgétaire	2023	2 024		
	CA 2023	Vote	CA 2024	Ecart
A2. Dotations Budgétaires	4 360	4 124	4 102	22
DGF	2 111	2 069	2 069	- 0
DSU	1 393	1 515	1 515	0
EPCI - DSC	536	540	518	22
Dotation Inflation	320	-	-	-

Dans le détail, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) se contracte de (-) 42 000 euros par rapport à l'exercice 2023 alors que dans le même temps, la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) se bonifie de (+) 122 000 euros.

La dotation de solidarité communautaire affichée à 518 000 euros, soit (-) 18 000 euros par rapport à l'exercice 2023 et (-) 22 000 euros par rapport au voté 2024, traduit simplement l'évolution des critères FPIC permettant sa valorisation.

- **Participations Reçues**

Les participations reçues présentent un atterrissage à 2,911 millions d'euros, en dépassement de (+) 74 000 euros par rapport aux prévisions votées.

Les financements CAF pèsent à hauteur de (+) 57 000 euros, à l'appui d'une fréquentation en hausse des structures municipales et d'un pilotage des modalités de financement désormais amélioré.

Les participations Région enregistre le financement attendu concernant la Scène 5 et présentent une évolution d'autant par rapport à l'exercice 2023, soit (+) 80 000 euros.

Les participations État souffrent d'un reste à réaliser de (-) 53 000 euros au titre notamment du suivi des animations OPAH RU.

- **Recettes en Atténuation**

Avec un dépassement de (+) 12 000 euros par rapport à la prévision budgétaire, les recettes en atténuation sont enregistrées pour un montant de 258 000 euros, au titre des indemnités journalières et de remboursement de cotisations CNRACL.

- **Produits d'Activité**

Avec une réalisation à hauteur de 1,009 millions d'euros, les produits issus de la tarification des services publics présentent globalement une réalisation conforme à l'exécution 2023.

- **Produits du Domaine et de Gestion.**

Les produits du domaine affichent un dynamisme des redevances d'occupation du domaine public à l'appui de l'élargissement de la politique de tarification et progressent de (+) 41 000 euros par rapport aux hypothèses budgétaires 2024, avec un atterrissage à 564 000 euros.

2023		2 024		
	CA 2023	Vote	CA 2024	Ecart
Poste budgétaire				
A3. Participations reçues	2 393	2 838	2 911	- 74
CAF_PS	1 135	1 345	1 420	- 75
CAF CEJ & Bonus Territoire	561	517	508	8
CAF Autres	259	373	363	10
CD 27	64	58	59	- 1
Région Normandie	34	114	114	-
Etat	293	297	243	53
EPCI	14	76	122	- 47
Autres	33	58	81	- 24
A4 .Recettes Atténuation	428	246	258	- 12
A5 .Produit d'activités	1 034	1 119	1 009	110
A6 .Produit domaine et gestion	765	524	564	- 41
A7. Produits Exceptionnels	65	196	158	38

Les dépenses générales comptabilisées au compte administratif 2024 s'élèvent à 23,298 millions d'euros, contre un montant total autorisé de 23,710 millions d'euros, soit des crédits non employés pour 412 000 euros.

2023		2 024		
	CA 2023	Vote	CA 2024	Ecart
Poste budgétaire				
II. DEPENSES COURANTES	22 836	23 710	23 298	412
III .Masse salariale	14 370	14 990	14 872	118
IV. Dépenses d'intervention	8 466	8 720	8 425	295

• Frais de Personnel

Les frais de personnel arrêtés à un montant de 14,872 millions d'euros affichent des crédits non employés pour un montant de 118 000 euros, et présentent une évolution de (+) 502 000 euros par rapport à l'exercice 2023.

La masse salariale, dans le contexte de sous-dotation de la ville en DGF représente près de 62 % des dépenses totales de fonctionnement.

Votées initialement à hauteur de 14 880 000 euros, les dépenses de personnel ont connu les évolutions suivantes au cours de l'exercice budgétaire :

- Un ajustement technique à la baisse par décision modificative n°1 à 14 710 000 euros, liée au changement d'affectation budgétaire de la cotisation auprès de l'assureur statutaire de la Ville, passant du chapitre 012 au chapitre 011 pour un montant de 100 000 euros (DM1).
- Le transfert du financement de 2 postes d'animateurs de proximité à l'association IFEP pour 70 000 euros dans le cadre du dispositif TFPB ;
- Un ajustement à la hausse par décision modificative n°2 à 14 990 000 euros.
- Une consommation finale à 99,24 % pour un montant de 14 875 000 euros.

Les facteurs de majoration de la masse salariale, essentiellement exogènes, résident, d'une part, dans la couverture des frais liés aux deux tours d'élections législatives imprévues et, d'autres part, de décisions réglementaires qui s'imposent à la collectivité et amplifient de glissement vieillesse technicité (GVT) de la masse salariale.

Une hausse de 300 000 € des traitements indiciaires des fonctionnaires s'explique ainsi :

- l'augmentation de 5 points de l'indice majoré de l'ensemble des agents en janvier 2024 a généré pour les titulaires un impact financier de 114 027 euros.
- des évolutions de carrière pour environ 80 000 euros.
- l'impact en année pleine de la revalorisation du point d'indice de juillet 2023 à hauteur de 50 202 euros.

Malgré ce contexte haussier et contraint, une gestion fine des emplois et un rajeunissement des effectifs ont permis de mettre en place de nouvelles missions de service public comme la médiation culturelle, l'accompagnement d'une ouverture de classe maternelle par la création d'un poste d'ATSEM ou encore la création d'une équipe d'animateurs volants à temps non-complet pour renforcer l'offre périscolaire.

Autres dépenses de personnel

On constate une évolution des frais de déplacement au chapitre 011, ceux liés aux visites médicales sachant que les experts agréés sont de plus en plus éloignés de notre territoire (Mantes-la-Jolie, Bernay, Caen, Rouen...) et ceux liés à la formation du personnel qui continue son développement.

Recettes liées à la gestion des ressources humaines

Elles ont représenté près de 258 00 euros en 2024, soit environ 16% des produits de gestion grâce au suivi de plus en plus fin des indemnités journalières à percevoir, des subventions de postes, des remboursements du fond pour l'insertion des personnels handicapés de la fonction publique (FIPH FP) suite à des aménagements de postes de travail.

• **Dépenses d'intervention**

Les dépenses d'intervention atterrissent à 8,425 millions d'euros et dégagent 295 000 euros de crédits non employés. Le niveau d'exécution 2024 s'inscrit dans la continuité de celui constaté en 2023.

• **Dépenses obligatoires**

Elles s'établissent à 980 000 euros, soit 21 000 euros de plus que le montant estimé au budget primitif.

Poste budgétaire	2023	2 024		
	CA 2023	Vote	CA 2024	Ecart
Obligatoire	950	959	980	- 20
Contingent Incendie *	553	574	574	- 0
Font. Groupe Elus *	230	216	225	- 9
Syndicat des collègues *	106	109	109	- 0
Taxes Foncières *	61	60	71	- 11

• **Participations Versées**

Avec un atterrissage à 2,294 millions d'euros, le poste Participations Versées s'inscrit en retrait de (-) 11 000 euros de l'autorisation votée.

	2023	2 024		
	CA 2023	Vote	CA 2024	Ecart
Poste budgétaire				
Participation	2 364	2 305	2 294	11
CCAS *	1 050	1 021	1 021	-
Caisse des Ecoles	165	207	207	-
Ecole Privé	209	190	190	0
Tangram	152	90	90	-
Ludothèque	50	27	28	- 1
Associations, Fonds attractivité	350	346	348	- 2
CASEO/ GLACEO (dispositif)	389	424	410	14

Si l'ensemble des postes présentent une réalisation conforme à la prévision, le dispositif CASEO/GLACEO, sur la base d'une fréquentation en deçà du planning prévisionnel, affiche des crédits non employés pour un montant de 14 000 euros avec une réalisation arrêtée à 410 000 euros. La contraction de ce poste par rapport à l'exercice précédent à hauteur de (-) 70 000 euros traduit globalement le retrait progressif de l'EPCC « Le Tangram ».

• Charges de Structure

La réalisation s'établit à 2,470 millions d'euros fin 2024 contre 2,732 millions d'euros en 2023, soit un recul de (-) 262 000 euros valorisé sur ce poste. Avec une prévision budgétaire votée à 2,511 millions d'euros, il est constaté une enveloppe de 41 000 euros de crédits non employés.

	2023	2 024		
	CA 2023	Vote	CA 2024	Ecart
Poste budgétaire				
Dépenses de Structures / Gestion	2 732	2 511	2 470	41
Chauffage *	750	541	507	35
Electricité *	725	740	790	- 50
Eau *	108	90	91	- 1
Téléphonie *	99	100	99	1
Parc Véhicule *	173	180	170	9
Parc photocopieurs *	15	12	10	2
Assurances *	59	170	164	6
Contrats Espaces Verts	185	169	149	20
Remboursements de Frais	132	122	114	8
Parc Informatique - maintenance *	134	158	156	2
Maintenance - Contrats *	137	141	136	5
Locations immobilières *	93	87	83	3
Prestations extérieures	4	1	2	- 0

Dans le détail, le renouvellement du marché de chauffe courant 2023, et son attribution à un nouveau titulaire, dont les termes financiers sont sensiblement plus favorables, permet d'accuser sur le poste Chauffage une dépense 2024 en année pleine, contenue à 507 000 euros quand le CA 2023 affichait une réalisation à 750 000 euros.

Le poste Électricité malgré les économies de consommation inhérentes au déploiement du LED sur l'éclairage public, et les actions de rénovation énergétique continue de progresser avec un atterrissage constaté à 790 000 euros soit (+) 65 000 euros par rapport à l'exercice 2023. Le contexte inflationniste du poste énergie continue de se confirmer.

Le poste Eau s'affiche en retrait de (-) 17 000 euros au regard de l'exercice 2023, avec un niveau de dépense arrêté à 91 000 euros.

Les autres postes s'inscrivent globalement dans la continuité, même si le poste assurance observe un rebond significatif de (+) 105 000 euros

Crédits d'Activité

Les crédits d'activité sont réalisés à hauteur de 2,682 millions d'euros et présentent donc des crédits non consommés à l'issue de l'exercice pour un montant de 263 000 euros.

C'est principalement le poste Crédits d'Intervention qui participe à ce résultat avec des crédits rendus au compte administratif 2024 valorisés à 162 000 euros.

Les postes Charges de Gestion et Prestations 2RL complètent ce résultat avec des crédits non employés pour un montant de 88 000 euros.

Les autres postes présentent globalement un niveau de réalisation conforme à la prévision.

L'ensemble des crédits alloués à l'exercice des services publics de la commune aura évolué de (+) 262 000 euros entre les exercices 2024 et 2023.

	2023	2 024		
	CA 2023	Vote	CA 2024	Ecart
Poste budgétaire				
Crédits Activités	2 420	2 945	2 682	263
Alimentation - Prestations [2RL]	753	793	769	24
Frais de Fonct Services	118	150	164	- 14
Patrimoine (entretien)*	191	213	198	15
Alimentation	40	58	49	9
Fond Documentaire	57	60	60	0
Publication	115	149	147	2
SIEGE [Travaux]	3	22	23	- 1
Charges Diverses	127	116	52	64
OPAH-RU	78	90	89	0
Crédits intervention	1 055	1 294	1 131	162

- **La dette**

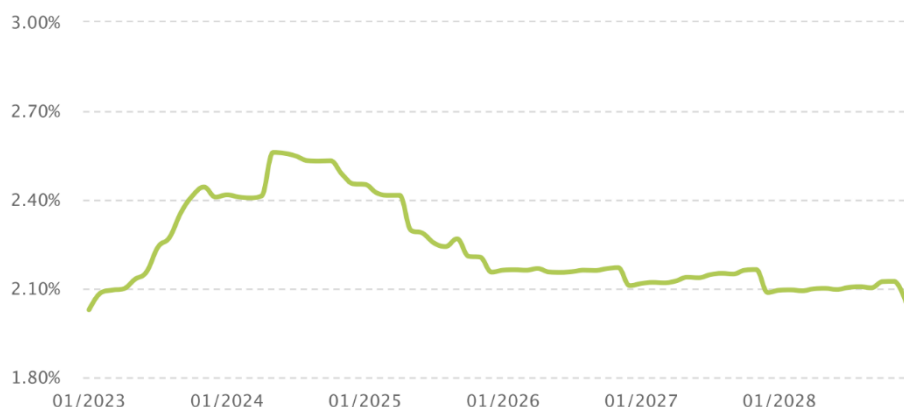
Sur l'exercice 2024, la collectivité aura remboursé, au titre de l'amortissement contractuel de la dette, 2,976 millions d'euros.

Avec la souscription d'un emprunt de 2,500 millions d'euros, le stock de dettes au 31 décembre se contracte à hauteur de (-) 476 000 euros, passant de 33,701 millions d'euros au 1^{er} janvier 2024 à 33,225 millions d'euros au 31 décembre 2024. **L'exercice 2024 aura donc consacré la réduction du stock de dettes d'un demi-million d'euros.**

Le taux moyen des prêts établi à 2,45% au 31/12/2024, contre 2,36% au 31/12/2023, continue de rester performant mais traduit la dégradation annoncée l'année dernière à l'appui des perspectives annoncées sur le marché des taux dans un contexte de crises multiples, et de structures d'emprunt défavorables (taux révisables, amortissement linéaire) proposées par les établissements bancaires.

Pour mémoire, au 31/12/2014, ce taux moyen s'établissait à environ 3,05%, et au 31/12/2022 à 2,02%.

Les anticipations de marché prévoient toutefois, une amélioration de ce taux moyen à compter de l'exercice 2026.



Repères : évolution de la dette 2018 -2024

en milliers d'euro

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
01/01/N	33 033	33 031	32 998	30 924	32 355	34 547	33 702
31/12/N	33 031	32 978	30 924	32 355	34 547	33 702	33 226
Emprunt de l'exercice	2 500	2 500	500	4 100	4 942	2 101	2 500
Amortissement	2 502	2 553	2 574	2 669	2 750	2 946	2 976
RAR N							
Variation Stock 31/12/N	-	2	-	53	-	2 074	1 431
Réaménagement - capitalisation		20					
Frais financiers	821	780	685	661	659	811	865
Coût moyen	2.49%	2.36%	2.08%	2.14%	2.04%	2.35%	2.57%
Service dette	3 323	3 333	3 259	3 330	3 409	3 757	3 841
Evol N/ N-1	-	56	10	-	74	71	79

Les épargnes

Ce sont les principaux indicateurs qui permettent d'apprécier la « santé financière » et la qualité de la signature d'une collectivité.

L'exercice 2024 se conclut sur une épargne brute, neutralisée des aliénations d'actif, de 4,014 millions d'euros, en progression de (+) 212 000 euros par rapport à 2023.

Avec un amortissement de la dette constaté à 2,976 millions d'euros, l'exercice 2024 conclut sur une épargne nette, ou capacité d'autofinancement, calculée à (+) 1,039 millions d'euros, soit un rebond de (+) 183 000 euros par rapport à 2023, malgré des frais financiers présentant, à l'appui d'un marché des taux moins favorable, une évolution de (+) 54 000 euros.

	2023	2 024		
	CA 2023	Vote	CA 2024	Ecart
Poste budgétaire				
V. Service de la dette	3 757	3 922	3 841	81
C1. Amortissement capital	2 946	2 992	2 976	16
C2. Charges Financières	811	930	865	65

Malgré la morosité du contexte national, le pilotage, bien que contraint, de la section de fonctionnement, associé à une capacité d'adaptabilité et d'agilité auront permis de dégager à l'issue de cet exercice, des ratios financiers performants sans renier sur la qualité du service public municipal.

	2023	2 024		
	CA 2023	Vote	CA 2024	Ecart
Poste budgétaire				
VI . Epargne nette ()	860	403	1 038	- 636
Resources de couverture	2 231	2 161	1 688	473
B1. FCTVA	1 342	1 217	1 217	0
B2. Fiscalité d'urbanisme	428	691	393	298
B3. Aliénation Actif	461	253	78	175
Capacité d'autofinancement élargie	3 091	2 564	2 727	163

Section d'investissement

Au titre des dépenses d'équipement, ce sont 7,515 millions d'euros qui auront été mandatés sur cet exercice, répartis comme suit :

N° Prog	Program me	Operation	CA 24
01010	HORS PROGRAMME	HORS PROGRAMME	305 579
	Total HORS PROGRAMME		305 579
Total 01010			305 579
0101	A NRU	POLE ENFANCE DES A C A C I A S	339 643
		CRECHE DES A C A C I A S	1 992 149
		MAISON DES SOLUTIONS	115 271
		REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS	
	Total A NRU		2 447 063
Total 0101			2 447 063
0201	CADRE DE VIE - ESPACE PUBLIC	PROGRAMME MOBILIER URBAIN	40 389
		PROJETS PAYSAGERS	72 097
		PROXIMITE	17 136
		A IRES DE JEUX	31 387
		COEUR DE VILLE Plan façades	59 789
		20 RUE DU QUAI	
		PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC	170 752
		SIGNALETIQUE	12 821
		VIDEOSURVEILLANCE	71 302
		TRAVAUX DE VOIRIE	152 026
	Total CADRE DE VIE - ESPACE PUBLIC		627 697
Total 0201			627 697
0301	ENERGIE - RESEAUX	CHAUFFAGE	75 407
		LOUVERS ENERGIE	98 914
		SIEGE	85 776
		DEFENSE INCENDIE	85 702
	Total ENERGIE - RESEAUX		345 697
Total 0301			345 697
0401	ADMINISTRATION COLLECTIVITE	EQUIPEMENTS DES SERVICES	264 327
		ACQUISITION EQUIPEMENTS ROULANTS	121 779
		SYSTEME INFORMATIQUE	194 916
	Total ADMINISTRATION COLLECTIVITE		581 021
Total 0401			581 021
0501	PATRIMOINE COMMUNAL	TRAVAUX CIMETIERE	78 776
		TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE	132 844
		CULTUREL	45 733
		BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	714 698
	Total PATRIMOINE COMMUNAL		972 051
Total 0501			972 051
0601	PROJETS - ETUDES	RESERVES FONCIERES	60 076
		FRAIS D'ETUDES DE DEFINITION	35 880
	Total PROJETS - ETUDES		95 956
Total 0601			95 956
0701	PROJETS STRUCTURANTS	EGLISE ORGUE	191 757
		EGLISE PHASE 4	
		ANNETTE SERGENT - BASE BALL	
		GYMNASSE MAXIME MARCHAND / PHIL CROIZON	1 873 538
		TIERS LIEUX	52 908
		AMENAGEMENT DESERTS DU HAMELET	
		PLACE DE LA PORTE DE L'EAU	
		HOTEL DE VILLE	
		RESERVES DU MUSEE	
		LOCAUX DE STOCKAGE EVENEMENTIEL	21 236
	Total PROJETS STRUCTURANTS		2 139 439
Total 0701			2 139 439
Total général			7 514 503

Rénovation urbaine du quartier des Acacias / La Londe / Les Oiseaux

Les opérations du programme ANRU sont au nombre de 4 : Pôle enfance (école des Acacias), crèche des Acacias, Fabrique des solutions et requalification des espaces publics (mail piétonnier).

L'exercice 2024 aura essentiellement concerné la construction de la nouvelle crèche des Acacias, inaugurée le 10 octobre 2024 par la ministre de la Famille et de la petite-enfance. Seule une partie du mobilier n'a pu être livré avant la clôture comptable, et implique un report de CP vers l'exercice 2025.

Cadre de vie

Ce programme comprend les opérations relatives aux travaux de vidéoprotection, aires de jeux, mobilier urbain, signalétique, projets paysagers, plan façades, immeuble du 20 rue du quai. Ce programme comprenait un budget primitif de 690 000 euros augmenté de 58 000 euros en DM et sur lequel on observe un reste à réaliser de près de 159 000 euros.

On observe un très bon taux de réalisation sur cinq opérations : vidéoprotection, plan façades, projets paysagers, éclairage public, aires de jeux.

Les deux opérations qui génèrent un reste à réaliser sont celles de l'immeuble du 20 rue du quai et de la mise en œuvre du plan « signalétique ».

L'opération « 20 rue du quai » n'a pu se concrétiser comme escompté du fait d'un souci de gestion de la copropriété qui s'est résolu fin décembre 2024 par décision du tribunal judiciaire. Un opérateur a été désigné, et devrait permettre l'aboutissement du dossier.

L'opération signalétique a pris du retard par difficulté à mobiliser de façon conjointe les acteurs concernés.

Réseaux

Ce programme comprend les opérations chauffage, réseau de chaleur, SIEGE et DECI. Le SIEGE, qui a sollicité en fin d'année une DM pour les opérations réalisées, n'a pu facturer avant la clôture comptable.

Équipements de service

Cette opération comprend deux opérations : équipements de service et patrimoine roulant. Certaines livraisons de véhicules ont pris plus de temps que prévue, pour deux raisons essentielles : soit le caractère spécifique du véhicule (poids-lourd à équiper pour le déneigement), soit de l'électrification de la flotte.

Patrimoine communal

Ce programme comprend toutes les opérations inhérentes à la réhabilitation du patrimoine communal, les mises en conformité, l'entretien des bâtiments communaux. Ce programme a un taux de réalisation d'environ 70 %. Ceci s'explique notamment par des difficultés d'approvisionnement de fournisseurs et par des périodes d'intervention contraintes. La

réhabilitation des sanitaires de l'école St Exupéry n'a pu être réalisée en même temps que ceux de la crèche familiale, reportant le projet à 2025.

Les interventions sur le patrimoine communal induisent de plus en plus de mobilisation d'expertises : bureaux de contrôle, maîtrise d'œuvre... Ceci entraîne une complexité technique de plus en plus importante des dossiers.

Enfin, des opérations nombreuses, qui sollicitent beaucoup d'acteurs (artisans, bureaux d'études...) qu'il est difficile de coordonner dans un calendrier contraint.

Foncier

Ce programme comprend deux opérations : études et frais de définition, et acquisitions foncières.

Programme qui a un niveau de réalisation inférieur à la prévision du fait, notamment, de travaux plus longs que prévus sur la parcelle Jeuffrain et de l'achat du foncier de la future « Fabrique des Solutions » qui s'est réalisé après la clôture comptable.

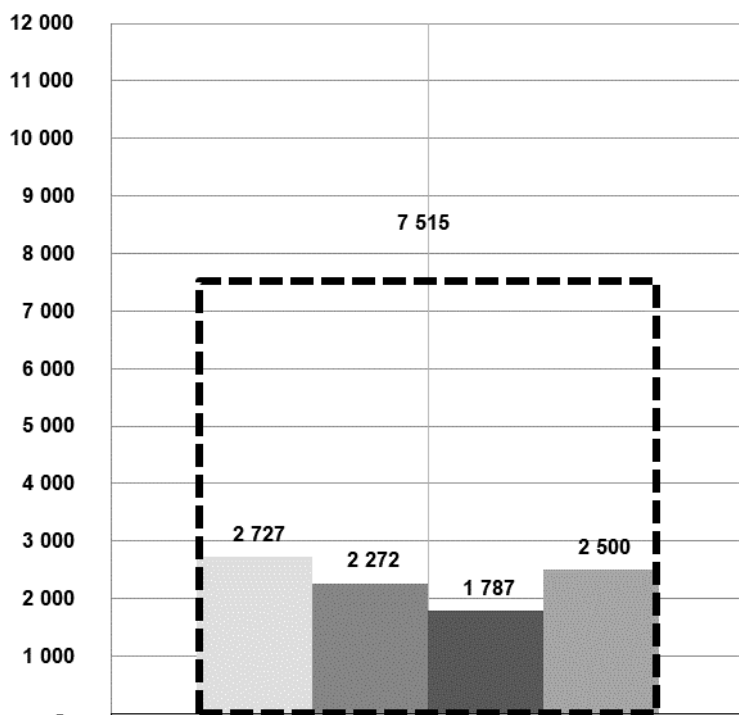
Projets structurants

Ce programme comprend 7 opérations correspondants à des projets essentiels du mandat : restauration de l'orgue Duruflé, la phase IV des travaux de l'église Notre-Dame, la rénovation du terrain de Baseball du stade Annette Sergent, la construction du gymnase Philippe Croizon, la création du Corner Normande, les études pour les Réserves du musée, la construction de locaux de stockage sur service évènementiel.

Ce programme a un bon niveau de réalisation, porté par la finalisation des travaux de l'orgue, le démarrage des chantiers du gymnase Philippe Croizon et des locaux de stockage évènementiel. Seules les études relatives aux réserves du musée n'ont pu être réalisées suite à des difficultés rencontrées par un prestataire. En 2024, les études du projet du Tiers-Lieu ont permis de lancer l'appel à candidature et la consultation du maître d'œuvre. Les négociations se poursuivent avec les candidats afin d'envisager le début de travaux en fin d'année 2025.

L'équation simplifiée de financement 2024 de la section d'investissement peut être retranscrite de la manière suivante :

	CA 24	Reports 24	Résultats 24
Dépenses Financées 1	7 515	155	7 670
Autofinancement 2	2 727		2 727
Résultat reporté N-1 3	1 787		1 787
Subventions d'équipement 4	2 272	279	2 551
Emprunt 5	2 500		2 500
Résultat de clôture	1 771	124	1 895



Pour financer ses dépenses d'équipement, la ville aura perçu 2,272 millions d'euros de subventions de ses partenaires, contracté un emprunt de 2,5 millions d'euros, dégagé des ressources propres d'investissement (Fonds de compensation de la TVA - Taxes d'urbanisme - et aliénation d'éléments d'actif) de 1,688 millions d'euros, dégagé un autofinancement de 1,039 millions d'euros et disposé d'un résultat antérieur reporté de 1,787 millions d'euros.

Il est important de noter que le taux de perception des subventions s'établit à 99,7% à l'issue de l'exercice, et constitue une performance, fruit d'un excellent travail collectif des référents financiers du pôle Aménagement du Cadre de Vie et du pôle recettes du service mutualisé des finances.

Les principaux soldes de gestion de ce Compte Administratif 2024 peuvent être retracés et comparés de la manière suivante :

VILLE DE Louviers en Normandie	N-1				
	CA 2023	Décision (N) : 2024	Execution 2024		
Tableau I					
SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 23	Exécutoire	CA 24	RAR	% Exe
Fiscalité	18 127	18 702	18 868	- 166	100,89%
Dotations budgétaires	7 288	7 447	7 533	- 86	101,15%
Produits de gestion	1 926	1 690	1 617	73	95,67%
Produits exceptionnels	110	196	158	37	81,06%
RECETTES REELLES [Hors 775]	27 451	28 035	28 177	- 142	100,51%
Aliénations Actif	461		78		
RECETTES REELLES	27 911	28 035	28 255	- 142	
	1 854				
Frais de personnel	14 370	14 990	14 872	118	99,22%
Depenses de Gestion	8 437	8 718	8 424	294	97%
011_Charges à caractère général	5 207	5 515	5 278	237	95,70%
014 - FPIC	-	12	11	1	94,91%
65_Participations versées	3 108	3 073	3 065	8	99,73%
67_Charges exceptionnelles	123	119	70	48	59,09%
DEPENSES COURANTES	22 807	23 708	23 296	412	98%
Solde d'exploitation	4 643	4 327	4 880	- 553	112,79%
SOLDE D'EXPLOITATION / RECETTES (%)	16,64%	15,43%	17%		
Charges financières	811	930	865	65	92,99%
Provisions	31	2	1	1	47,02%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	23 649	24 640	24 162	478	98%
	663				-
EPARGNE BRUTE	4 263	3 395	4 092	- 620	120,54%
EPARGNE RETRAITEE M12 [Hors Aliénation actif]	3 802	3 395	4 015	620	
EPARGNE / RECETTES (M12)	13,6%	12,11%	14%		
Report de fonctionnement	141	100	100	-	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	4 403	3 495	4 192	- 620	120%

Tableau II					
SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 23	Exécutoire	CA 24	RAR	% Réalisé
Cessions actifs	461	253	78	175	
Participations et créances	428	691	393	298	58,69%
Ressources non affectées [FCTVA]	1 342	1 217	1 217	- 0	100,03%
TOTAL RESSOURCES PROPRES	2 231	2 161	1 688	473	48%
Remboursement du capital	2 946	2 992	2 976	16	99%
Plafond OCLT 01/01/N	7 495	7 000	6 995	5	
Epargne nette [EN] (16-24) / hors 002	856	403	1 039	636	
Equilibre section (Hors cessions) [EN Elargie 1]	2 626	2 311	2 649	2 649	
Equilibre section d'investissement [EN Elargie2]	3 086	2 564	2 727	2 727	
CAPACITE / DEPENSES EQUIPEMENT (%)	49%	28%	36%	153%	
Equipement brut	6 349	9 296	7 515	1 781	80,84%
autres immobilisations	-	-	-	-	
DEPENSES IMPREVUES					
DEPENSES D'EQUIPEMENT PROPRES	6 349	9 296	7 515	1 781	80,84%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 295	12 288	10 491	1 797	85%
BESOIN DE FINANCEMENT EXTERNE	- 3 263	- 6 632	- 4 788		
Subventions affectées	2 381	2 279	2 272	7	99,70%
Besoin financement externe (31+32+33)	- 881	- 4 353	- 2 516	- 1 837	57,52%
Emprunts réalisés	2 101	2 667	2 500	167	
Plafond OCLT 31/12/N	7 495	7 000	6 995	5	-
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	6 253	7 106	6 382	724	90%
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT	- 3 042	- 5 181	- 4 108		
Résultat antérieur reporté	426	1 686	1 686		
affectation ou virement BP antérieur	1 255	2 425	2 425		
Résultat antérieur reporté	- 829	- 739	- 739		
Variation de la dette	- 845	- 325	- 476		
RESULTAT INVESTISSEMENT	- 2 616	- 3 495	- 2 422		
Résultat comptable	1 787	-	1 771		
Solde restes à réaliser [Hors AP]	- 332		124		
Dépense	485		155		
Recette	153		279		
Résultat à affecter	1 455		1 895		

**LES DEPENSES « VERTES » MANDATEES EN 2024
AU TITRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE**

Bien que non soumise en 2024 au référentiel budgétaire et comptable M57, la municipalité souhaite souligner les dépenses qui ont un impact pour la transition écologique. Le compte administratif 2024 de la Ville de Louviers confirme les dépenses de fonctionnement et d'investissement dites « vertes » à hauteur de :

5 019 378, 34 euros

**CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE :
285 187,69 euros**

Dans le cadre d'un contrat de performance énergétique la Ville de Louviers procède au renouvellement complet de l'éclairage public, avec le passage la technologie LED.

- Dépenses 2024 d'investissement : 170 752,24 euros

(Opérations réalisées : boulevard Maréchal Joffre, route de Montfort, rue du Docteur Blanchet, le clos Hélène Boucher, rue Roger Salengro, rue Jean Macé, l'allée du souvenir)

- Dépenses 2024 de fonctionnement : 114 435, 45 euros

**RESEAU DE CHALEUR URBAIN :
521 765,34 euros**

Le réseau de chaleur urbain, géré par la société « Louviers Energie » vise à développer le recours aux énergies décarbonées.

- Dépenses 2024 d'investissement : 245 249,37 euros
- Participation à l'investissement global du RCU) : 98 021,53 euros
- Raccordements d'équipements municipaux : 147 227,84 euros (raccordements de la Villa Calderon, du Kiosque Famille et de l'école Jean Moulin)
- Dépenses 2024 de fonctionnement : 276 515,97 euros

**EQUIPEMENTS PUBLICS :
4 044 205,29 euros**

La Ville a investi en 2024 dans de nouveaux équipements publics répondant à des critères de performance énergétique.

- Nouveaux équipements publics : 3 865 687,19 euros
 - Nouvelle crèche des acacias : 1 992 149,10 euros
 - Futur gymnase Philippe Croizon : 1 873 538, 09 euros
- Réhabilitation du patrimoine communal : 46 223,82 euros
 - Plan LED bâtiments publics : 46 223, 82 euros (école Jacques Prévert, Souris Verte, crèche des capucines, école du Hamelet, hôtel de Ville, jardin public).
- Végétalisation d'espaces publics : 132 294,28 euros

- Cimetière : 60 196, 84 euros
- Place Thorel & rond-point du Canal : 21 948, 59 euros
- Maison Rouge : 50 148, 85 euros

HABITAT : 89 165,12 euros
--

- OPAH RU (réhabilitation de l'habitat dégradé) : 89 165,12 euros

FLOTTE DE VEHICULES ELECTRIQUES : 79 054,90 euros
--

Acquisition de véhicules électriques en 2024 (dépenses d'investissement) :

- Fourgon service événementiel : 51 184,36 euros
- Véhicule Zoé : 17 503,76 euros
- Vélos électriques : 10 366,78 euros

A l'issue de la présentation de **M. Marc Rivet**, M. le Maire sort de la salle et confie à Mme Anne Terlez le soin de procéder au vote sur le compte administratif.

Adoptée à l'unanimité des membres ayant pris part au vote

A3 Soutien au commerce de proximité

A31 Dispositif municipal de soutien financier à la rénovation de façade de commerces vacants

M. Daniel Jubert et Mme Caroline Rouzée indiquent que la Ville de Louviers déploie une politique active en faveur du commerce de proximité en partenariat des dispositifs menés au niveau de l'Agglomération. Outre le maintien de la gratuité de stationnement, le soutien à la vie commerçante se traduit depuis 2014, en lien avec l'agglomération Seine-Eure, par de nombreuses actions concrètes :

- Le recrutement d'un manager de commerce de proximité, dans le cadre du programme national « Action Cœur de Ville » ;
- La création d'une charte pour les enseignes et les façades ;
- De nouveaux aménagements urbains attractifs (Place de la Halle, place du Parvis de l'Eglise Notre-Dame, Place du Pilon, Place de la poissonnerie, rue du Matrey...) ;
- La pose de décorations urbaines au-delà de la seule période des fêtes de fin d'année (décorations de printemps) ;

- La création du fonds municipal d'attractivité commerciale ;
- Le soutien financier à l'accessibilité des commerces ;
- La création d'un observatoire du commerce de proximité ;
- L'adoption d'un Règlement local de publicité intercommunal (RLPI) ;
- Des campagnes d'affichage urbain pour inciter à « acheter local » ;
- Le soutien financier à l'union commerciale « Louviers Shopping » ;
- La création prochaine du « Corner Normand », tiers lieu commerçant, inscrit au contrat de territoire avec l'Agglomération, le Département et la Région.

En outre, par délibération n°24-82 en date du 16 septembre 2024, la Ville de Louviers a mis en place une taxe sur les friches commerciales afin d'encourager les propriétaires de locaux commerciaux vacants à la remise en location.

La municipalité souhaite associer à ce dispositif coercitif fiscalement, une démarche incitative d'accompagnement à la rénovation des façades commerciales (à ne pas confondre avec les enseignes) afin de rendre plus attractif une case commerciale vide et faciliter la reprise du fonds de commerce ou la contractualisation d'un nouveau bail commercial.

Il s'agit ainsi d'étendre le « Plan façades » jusqu'à présent exclusivement dédié à l'habitat, au bâti du commerce de proximité, d'une surface inférieure à 300 m², situé dans le périmètre de l'ORT (opération de revitalisation de territoire) de la commune de Louviers.

Le dispositif de soutien prévoit un financement municipal à hauteur de 50 % du montant des travaux, dans la limite d'une subvention maximale de 10 000 €.

M. Jacky Vallee se demande si des sollicitations ont déjà été reçues en mairie pour bénéficier de ce dispositif.

Mme Caroline Rouzée lui répond par la négative, puisque son entrée en vigueur est prévue au 1^{er} mars prochain.

M. Sylvain Thomas se demande si le soutien financier de la mise aux normes de l'accessibilité des commerces entre dans ce programme d'aides.

M. le Maire lui répond que ce volet relève d'un dispositif de soutien financier de l'Agglomération mais qu'ici il n'est question que du plan dit « façades »

Adoptée à l'unanimité

A4 Grands projets urbains

A41 Convention relative aux études dépollution et déconstruction du Kolysé avec l'EPFN

Mme Caroline Rouzée informe les membres du Conseil municipal que la Ville souhaite aménager l'ensemble foncier du Kolysé, afin d'y développer des activités économiques complémentaires à celles du Hub Expo et Congrès.

Le promoteur Odyssée a déposé un permis d'aménager qui envisage la construction de bâtiments accueillant un hôtel et un pôle médical privé, ainsi que 80 logements avec cases commerciales en rez-de-chaussée. Deux parcelles à bâtir seront dédiées à une offre tertiaire et enfin, en fond de parcelle, sera aménagé le parking nécessaire aux véhicules du personnel de la Fabrique des solutions.

Afin d'assoir les coûts inhérents au projet, il est nécessaire d'évaluer le plus précisément possible les coûts relatifs à la déconstruction.

Aussi, l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPF Normandie), dans le cadre du dispositif Fonds Friche soutenu par la Région Normandie, propose de faire réaliser les études relatives au désamiantage, déconstruction, et dépollution du site, selon les modalités définies dans la convention en annexe de la présente.

Le coût maximal de l'étude est de 70 000 € HT dont la prise en charge est répartie de la façon suivante :

- 37,5 % du montant HT des études à la charge de la Région Normandie
- 37,5 % du montant HT des études à la charge de l'EPF Normandie
- 25 % du montant HT des études à la charge de la Ville auquel s'ajoute la TVA.

La Commune prendra à sa charge le financement des études, à hauteur de 7 350 €.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

M. Jacky Vallee souhaite connaître le classement et la capacité d'accueil de ce futur hôtel, des disciplines qui seront proposées par le futur pôle médical, et des types de commerces et de logements proposés.

Mme Caroline Rouzée et M. Le Maire répondent qu'il s'agira d'un établissement orienté clientèle d'affaires 3 étoiles + d'une capacité prévue d'environ 75 à 80 chambres, selon les intentions du Groupe Accor, intéressé par le site en raison de sa situation géographique et de la proximité immédiate du Hub des zones d'activité.

Mme Caroline Rouzée précise que pour les activités médicales, celles-ci ne sont pas encore définies à ce stade d'avancement du projet puisqu'elle se tiendra sur la partie actuelle du site voué à la déconstruction. Il en est de même pour les futures cases commerciales et les immeubles d'habitation qui seront néanmoins plutôt de petites surfaces afin de répondre aux besoins du territoire.

Adoptée à l'unanimité

(M. le Maire, intéressé du fait de sa fonction de 1^{er} vice-président de l'EPFN, ne prend pas part au vote)

A42 Demande d'intervention de l'EPF Normandie sur la parcelle BD0143 située 7 quai de Bigards

Mme Caroline Rouzée rappelle que l'Agglomération Seine-Eure et la Ville de Louviers lancent en ce début 2025 les travaux de requalification de la place de la Porte de l'Eau. Plusieurs projets ont par ailleurs un impact sur l'organisation urbaine du quartier : ouverture prochaine de la Maison du vélo et des mobilités, rachat du cinéma Grand forum par un nouvel exploitant et immeubles récemment construits sur l'îlot Thorel.

Dans ce contexte, la Ville de Louviers a été informée en fin d'année 2024 de la mise en vente de la parcelle BD 0143, 7 quai de Bigards. Cette parcelle se situe à la jonction entre la place de la Porte de l'Eau et le parc de la Villa Calderón et constitue une opportunité de réserve foncière dont la fonction, encore à définir, participera aux équilibres d'aménagement des espaces publics.

Il est donc proposé de procéder à cette acquisition.

Toutefois, compte-tenu des délais nécessaires à la mise en œuvre des projets d'aménagement susvisés rendant nécessaire une période de réserve foncière, il est proposé au Conseil Municipal de demander l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie pour le portage foncier et de lui confier la négociation avec les propriétaires.

Mme Nolwenn Leostic souhaite savoir si les informations sur la destination de cette parcelle en tant que parking est fondée et connaître les modalités de rétrocession de cette réserve foncière à la Ville par l'EPFN.

M. le Maire confirme le besoin de poches de stationnement tout en précisant que l'ambition est de créer à terme une véritable entrée de ville en profitant du réaménagement en cours de la place de la porte de l'eau situé à un carrefour de nombreux équipements publics (cinéma, médiathèque Scène 5, Villa Calderón).

Mme Caroline Rouzée rappelle qu'il s'agit d'une opportunité et que le portage par l'EPFN se fait sur 5 ou 10 ans, il appartiendra à la Ville ensuite de racheter le bien.

Mme Nolwenn Leostic remercie pour les explications ; elle précise néanmoins que face au flou du devenir de la parcelle son groupe s'abstiendra.

Adoptée par 24 voix pour, 6 abstentions

(M. le Maire, intéressé du fait de sa fonction de 1^{er} vice-président de l'EPFN, ne prend pas part au vote)

A5 **Nouvelle école des Acacias**

A51 Autorisation pour le marché de fourniture, pour l'installation, la location et la dépose de bâtiments modulaires à usage de salles de classe et de restauration pour l'école des Acacias

Mme Marie-Dominique Perchet rappelle que la construction de la nouvelle école / ALSH des Acacias s'inscrit dans le cadre de la convention des projets de renouvellement urbain (ANRU) pour le quartier des Acacias, La Londe, Les Oiseaux. Dans ce programme de travaux et afin d'assurer une continuité d'accueil des enfants, il est prévu la fourniture, l'installation, la

location et la dépose de bâtiments modulaires à usage de salles de classe et de restauration sur le site.

La Commission d'appel d'offres, lors de sa réunion en date du 17 janvier 2025, a attribué le marché à l'entreprise PORTAKABIN, sise 8, rue de l'Epinoy, 59175 Templemars, ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 283 458 € HT, soit 340 149,60 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

Le marché encadre également la possibilité de commander des prestations supplémentaires, formalisées par un avenant, en fixant le prix applicable en cas de location mensuelle (7 800 € HT) et trimestrielle (23 400 € HT) supplémentaire des bâtiments modulaires.

M. Sylvain Thomas s'interroge sur la durée de construction de la nouvelle école.

M. le Maire lui répond que la livraison est prévue pour la rentrée scolaire 2027.

Adoptée à l'unanimité

A6 Éducation et Prévention

A61 Convention de médiation et de veille en horaires atypiques avec l'IFEP

Mme Hafidha Ouadah informe que la convention de médiation et de veille en horaires atypiques qui liait le bailleur MonLogement27 et l'IFEP (association Information Formation Éducation Prévention) dans le cadre du dispositif d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) est arrivée à son terme au 31 décembre 2024.

Ce dispositif permettait aux bailleurs sociaux de bénéficier d'un abattement de 30 % sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour leurs logements situés des quartiers dits prioritaires, en contrepartie de la mise en œuvre d'actions contribuant à améliorer la qualité de services aux locataires.

La Ville n'a pas souhaité reconduire le dispositif exonératoire en 2025 afin de se donner le temps d'une évaluation.

La Ville souhaite malgré tout pérenniser l'action entamée et maintenir sur son territoire une mission de médiation et de veille en horaires atypiques. Elle propose de conventionner directement avec l'IFEP afin de préciser les modalités du partenariat.

Il s'agit en l'espèce de mobiliser deux salariés (2 ETP) à des missions de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes, de la lutte contre les exclusions, d'amélioration du cadre de vie, de prévention des conflits de voisinage.

Il est demandé aux membres du Conseil d'approuver la signature de la convention avec l'IFEP.

M. le Maire rappelle que cette délibération est prise afin de compenser le dispositif financier accordé auparavant par Monlogment27 dans le cadre de la TFPB, la Ville bénéficiant désormais de l'entière de l'affectation de ces recettes fiscales soit environ 300 000 €/an. Les dépenses correspondantes, au-delà du respect des engagements pris avec nos partenaires qui correspondent à la moitié de ces recettes, s'orienteront désormais en priorité vers la gestion des espaces verts et l'élimination des encombrants.

Mme Hafidha Ouadah précise que l'ensemble de ces dispositions viennent compléter les actions de proximité portées par des acteurs locaux associatifs. Elle se félicite de la montée en puissance de la régie de quartier Aurélien-Billon et de l'implantation d'une Ressourcerie dans le quartier Maison-Rouge.

Mme Anne Lesaulnier se demande si au lieu d'une subvention annuelle, ces deux médiateurs sociaux n'auraient pas pu faire l'objet de créations de 2 postes ETP dans les effectifs communaux.

M. le Maire lui précise que cela permet de disposer concrètement de 4 médiateurs qui travaillent ensemble sous l'égide d'une seule structure pour plus d'efficacité et de réactivité. Il rappelle que l'IFEP participe également au conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de la Ville de Louviers.

Mme Nolwenn Leostic souhaiterait qu'un élu du groupe « Unis! » participe aux réunions de restitution prévues dans l'article 5 de la convention.

Mme Anne Terlez lui répond que cela n'est pas possible car il s'agit de commissions techniques au cours desquelles des échanges confidentiels ont lieu sur la situation de jeunes Lovériens.

Adoptée à l'unanimité

A7 Académie citoyenne

A71 Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec la maison de l'Europe de l'Eure

M. José Pires déclare que depuis la création de l'Académie citoyenne, la Ville de Louviers a permis à près d'une quarantaine de jeunes volontaires, faisant leur entrée dans la majorité, de bénéficier d'une expérience inédite en allant à la découverte de la citoyenneté, des institutions et des acteurs de la vie économique, associative et culturelle, et en bénéficiant de deux semaines d'immersion dans des capitales européennes. C'est ainsi que ces jeunes ont pu tour à tour découvrir les capitales de Berlin, Prague, Bruxelles et, en 2024, Vilnius.

La municipalité souhaite pérenniser la coopération entre la Ville de Louviers et la Maison de l'Europe de l'Eure pour la mise en œuvre de ce dispositif inédit en France.

Le Conseil municipal est donc invité à se prononcer sur le renouvellement pour deux ans de la convention de moyens et d'objectifs avec la maison de l'Europe.

Mme Anne Lesaulnier sollicite la diffusion de cette information et le montage des dossiers de candidature auprès de jeunes des quartiers grâce à l'utilisation du véhicule municipal « La Ville qui roule ».

M. le Maire lui répond que tous les jeunes reçoivent directement par voie postale une invitation à s'inscrire à ce dispositif.

Mme Anne Terlez acquiesce en rappelant aux élus présents que c'est grâce aux démarches du recensement obligatoire à 16 ans que cette liste parvient à être aussi exhaustive.

M. Jacky Vallée souhaite connaître le nombre de jeunes retenus pour ce dispositif et les critères de sélection pour l'exercice 2025.

M. José Pires lui répond qu'il n'y a pas de critères de sélection et que la jauge maximale est fixée à 12 bénéficiaires par an afin de permettre un bon encadrement des activités proposées

M. le Maire précise néanmoins que chaque candidat doit démontrer sa motivation. Les candidatures viennent d'horizons différents : parfois spontanées, parfois issues des remontées des services. L'Académie citoyenne est en réalité un outil pour promouvoir la mobilité internationale. Cela participe d'une volonté de lever les barrières, casser les préjugés sociaux et permettre à des jeunes Lovériens de se découvrir des ambitions nouvelles.

Adoptée à l'unanimité

M. Mikayil Tokdemir intéressé ne prend pas part au débat et au vote.

A8 Modification des statuts de la Société Publique locale Seine-Eure Évènements pour l'intégration de la commune du val d'hazey

Mme Sylvie Langeard rappelle que par délibération n° 22-087 en date du 28 juin 2022, les membres du conseil municipal ont approuvé la création de la société publique locale [SPL] Seine-Eure Évènements avec la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

De par les statuts de la SPL, la commune de Louviers est actionnaire, dispose de deux actions et d'un représentant au sein du conseil d'administration.

La commune du Val d'Hazey souhaite, à son tour, intégrer la SPL. Cette intégration nécessite la révision de ses statuts, du pacte d'actionnaire et du règlement intérieur.

La commune du Val d'Hazey va devenir actionnaire en achetant, deux actions à la Communauté d'agglomération Seine-Eure. La commune bénéficiera également d'un représentant au sein du conseil d'administration.

Les membres du conseil municipal sont donc invités à se prononcer en faveur de la modification des statuts, du règlement intérieur et du pacte d'associés découlant de l'intégration de la commune du Val d'Hazey dans la SPL Seine-Eure Evènements.

Mme Nolwenn Leostic souhaite connaître l'intérêt de la commune de Val d'Hazey d'intégrer la SPL alors qu'ils sont plus proches de Gaillon et s'interroge sur l'éventualité d'un rapport annuel de la SPL sur ces activités.

Mme Langeard lui répond que la commune du Val d'Hazey souhaite mettre ses salles à disposition dans cette structure. Sur l'activité de la SPL, Mme Langeard s'engage à fournir à l'élue le rapport d'activités 2024.

Adoptée à l'unanimité

A9 Contrat de concession pour la commercialisation des espaces réceptifs de la Ville de Louviers

Mme Sylvie Langeard indique que la commune en tant qu'actionnaire de la SPL Seine-Eure Evènements lui a confié par contrat de concession la commercialisation des espaces réceptifs de la Scène 5 et du Moulin, équipements culturels de la Ville.

Ce contrat passé pour une durée de 2 ans a pour échéance le 31 décembre 2025.

Après une année de commercialisation des adaptations contractuelles sont apparues nécessaires.

La société Mégarama qui a racheté en fin d'année 2024 le cinéma Grand Forum, a sollicité la Commune et témoigné de son besoin d'une 5e salle de grande jauge afin d'assurer la rentabilité des films de type blockbuster. La municipalité qui a toujours soutenu l'activité du cinéma considérant cet équipement culturel comme un atout majeur d'attractivité a répondu positivement à la sollicitation de Mégarama et accepté la location de la Scène 5 (toujours équipé de son écran de cinéma) sur la majeure partie de l'année. Il est donc apparu difficile de concilier la location à la société Mégarama, la programmation de spectacle vivant de la Ville et la location par l'intermédiaire de la SPL. La commune fait donc le choix de retirer la Scène 5 des équipements mis à disposition de la SPL dans le cadre du contrat de concession.

Les membres du Conseil municipal sont donc invités à se prononcer sur le projet d'avenant n°1 au contrat de concession pour la commercialisation d'espaces réceptifs de la Ville de Louviers proposé.

De plus, de nouveaux tarifs doivent être mis en place sur la Moulin afin de renforcer son attractivité :

- ½ journée de la grande salle du Moulin : 750 €.
- ½ journée des deux salles du Moulin (grande salle + cave) : 1 000 €
- 1 journée des deux salles du Moulin (grande salle + cave) : 2 000 €.

Enfin, les parties sont convenues de revoir la rétrocession de 40 % versée à la commune sur les commercialisations effectuées par la SPL.

Mme Nolwenn Leostic s'interroge sur l'augmentation de la rétrocession et du risque pour la trésorerie de la SPL.

Mme Sylvie Langeard répond que cette contribution négociée correspond à la prise en compte de l'indemnisation des frais de ménage et de remise en état des locaux qui demeurent à la charge de la Ville.

B. Autres délibérations

B1 Subvention pour l'utilisation du complexe aquatique Caséo par l'association Aones plongée

Monsieur le Maire rappelle que depuis la construction du complexe aquatique Caséo, la ville soutient l'association de l'Aones Plongée par le versement d'une subvention de fonctionnement afin de lui permettre l'utilisation des installations de Caséo sans surcharge

financière. Celle-ci d'un montant de 31 000 € pour 2025 est dédiée exclusivement au financement des activités d'entraînement de l'association.

M. Sylvain Thomas rappelle que la Ville de Louviers comporte 52 associations pour lesquelles 50 000 € de subventions sont distribuées chaque année, bien en deçà des sommes versées au clubs sportifs. Quels sont les sports avec l'homologation handisport que peuvent pratiquer les jeunes Lovériens ?

M José Pires lui répond que 6 clubs sont labellisés et capables d'encadrer des personnes en situation de handicap dans leur activité sportive. Il cite en exemple les clubs de plongée, de natation, mais aussi de la patinoire ou du canoé. Il rappelle également que le complexe sportif Glaceo - Caseo permet aujourd'hui à moindre coût que celui de l'exploitation en direct de telles structures, à nos enfants, nos écoles, leurs parents d'accéder à des pratiques sportives et d'éducation. Savoir nager étant une priorité nationale.

Mme Nolwenn Leostic évoque les augmentations de +19 % depuis 2023 des subventions attribuées aux associations utilisant les structures gérées par le concessionnaire Equalia. Elle regrette de ne pouvoir obtenir les conclusions du rapport de l'Agglomération Seine-Eure sur cette gestion des équipements publics par le concessionnaire.

M le Maire rappelle que la gestion en régie était beaucoup plus onéreuse, pour un service bien moins efficace.

Mme Anne Terlez tient à rappeler que le rapport annuel sur la gestion du concessionnaire, comme de tous les délégataires est présenté et débattu au niveau de l'Agglomération, mais aussi de chaque conseil des villes membres. Cette augmentation est normale et prévue dans le contrat, elle est destinée à répondre notamment à l'augmentation du coût de l'énergie et la revalorisation des salaires

M Jose Pires tient à informer les élus que tous les mois il dispose d'un rapport mensuel sur les activités de ces structures et que ces augmentations correspondent à des droits contractuels dus au concessionnaire.

Adoptée par 25 voix pour 6 abstentions

B2 Subvention pour l'utilisation du complexe aquatique Caséo par l'association Entente Natation Louviers

Monsieur le Maire rappelle que dans la même optique que la délibération précédente il est proposé aux membres du Conseil de procéder au versement de la subvention pour l'année 2025 d'un montant de 190 000 € à l'association ENL pour financer exclusivement ses activités d'entraînement et de compétition de l'association au sein du complexe aquatique Caséo. Il est proposé de modifier les règlements de fonctionnement des crèches collectives et de la crèche familiale pour les ajuster aux textes en vigueur.

Le Conseil municipal est donc invité à approuver la mise à jour des nouvelles règles de fonctionnement des crèches collectives et de la crèche familiale à l'attention des familles.

Adoptée par 25 voix pour 6 abstentions

B3 Subvention pour l'utilisation de la patinoire Glacéo par l'association Ice Skating Club Louviers

Monsieur le Maire rappelle que la construction du complexe Glacéo dédié aux sports de glace et la fermeture de la patinoire du Kolysé, la Ville de Louviers soutient l'association Ice Skating Club Louviers par le versement d'une subvention de fonctionnement afin de lui permettre l'utilisation de la patinoire du complexe Glacéo sans surcoût financier.

Il convient de procéder au versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2025. Celle-ci d'un montant de 54 000 € est dédiée exclusivement au financement des activités de sports de glace organisées par l'association au sein du complexe Glacéo.

Adoptée par 25 voix pour 6 abstentions

B4 Subvention pour l'utilisation de la patinoire Glacéo par l'association Loups Hockey'Eure

M. le Maire propose à l'identique des délibérations précédentes de procéder au versement d'une subvention pour l'année 2025 d'un montant de 31 300 € dédiée exclusivement au financement des activités de sports de glace organisées par l'association LHE au sein du complexe Glacéo.

Adoptée par 25 voix pour 6 abstentions

B5 Mise à jour de la convention de prêt de mini-bus aux associations Lovériennes

M. le Maire rappelle que la Ville offre la possibilité de mise à disposition de véhicules communaux de transport aux associations communales pour des événements organisés sur le territoire national (rencontres sportives, tournois etc.). Ces demandes de prêt de véhicule font l'objet de conventions de mise à disposition. Ce dispositif prévoit la suppression des barrières et l'enregistrement automatisé de chaque plaque d'immatriculation au passage du véhicule. Le conducteur dispose désormais de 3 jours pour s'acquitter des frais de péage soit par Internet soit auprès des bureaux de tabac agréés.

Sachant que les véhicules empruntés sont susceptibles d'emprunter les autoroutes soumises à ces nouvelles règles, il convient de préciser dans la convention type de prêt de mini-bus que tous les frais annexes sont à la charge de l'association utilisatrice.

Mme Nolwenn Leostic s'interroge sur le nombre de prêts par an aux associations.

M José Pires répond que les 2 minibus de 9 places sortent toutes les semaines.

Adoptée à l'unanimité

B6 Avenant à la promesse de vente au profit de la Foncière Logement portant sur la cession de la propriété communale cadastrée Section AS numéro 355P située 69 rue du 11 novembre 1918

Monsieur le Maire rappelle que la Ville s'est engagée à céder à la Foncière Logement une parcelle communale pour un projet de construction d'un immeuble d'une vingtaine de logements.

L'opérateur en charge de la construction de l'opération a été plus longue que prévue en début de programme, le permis de construire du projet n'a donc pu être déposé dans les délais initiaux. Aussi, afin de ne pas entacher d'irrégularité la signature de l'acte définitif de vente, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser la signature d'un avenant de prolongation de promesse de vente.

Adoptée à l'unanimité

B7 Demande de garantie d'emprunt du bailleur MontLogement27 dans le cadre de son programme immobilier sis Bois du Défend II

M. le Maire rapporte que dans le cadre de l'opération de construction de 6 logements collectifs situés Bois du Défend II, MonLogement27 a besoin d'obtenir la garantie des financements d'un emprunt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations à hauteur de 20 % selon les caractéristiques financières et conditions du contrat n°166466, constitué de quatre lignes de Prêt aux affectations suivantes :

- PLAI, d'un montant de trois-cent-cinquante mille cent-quatre-vingt-treize euros (350 193 euros) ;
- PLAI foncier, d'un montant de cent-trente-sept mille cinq-cent-soixante-sept euros (137 567 euros) ;
- PLUS, d'un montant de trois-cent-soixante-sept mille deux-cent-trois euros (367 203 euros) ;
- PLUS foncier, d'un montant de cent-trente-sept mille cinq-cent-soixante-sept euros (137 567 euros) ;

Adoptée à l'unanimité,

Mme Anne Terlez et M. Daniel Germain intéressés ne prennent pas part au vote.

B8 Avenants aux lots 1,2 et 4 pour les travaux de réhabilitation de locaux de stockage à Louviers dans le cadre de la procédure adaptée

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune prévoit de mettre à disposition du service Événementiel, rue des Entrepôts, des locaux de stockage en remplacement de ceux de la rue Saint-Jean.

Cette opération comprend un renforcement de la charpente métallique, la consolidation du plancher intermédiaire ainsi que l'aménagement intérieur des locaux.

Par délibération n° 24-108 en date du 16 septembre 2024, les membres du conseil ont autorisé monsieur le Maire à signer les marchés en 8 lots de travaux de réhabilitation de locaux de stockage rue des Entrepôts.

Concernant 4 lots des avenants sont demandés aussi le montant total de l'opération est donc porté à 387 377,29 € HT, soit 464 852,75 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

Les membres du conseil sont donc invités à approuver la conclusion de ces avenants et à autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer :

- l'avenant n° 1 au lot n° 1,
- l'avenant n° 1 au lot n° 2,
- l'avenant n° 1 au lot n° 4.

Adoptée à l'unanimité

B9 Régularisation foncière portant sur des parcelles cadastrées ZB 157 et 158 rue du Clos des vignes près de l'école Saint-Exupéry

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°10-97 la Ville de Louviers a constaté la désaffectation et le déclassement du domaine public de deux maisons individuelles situées rue du clos des Vignes, cadastrées ZB 157 et 158 contiguës à la parcelle de l'école Saint-Exupéry. En 2024, dans le cadre de la réhabilitation de l'école élémentaire Saint-Exupéry, la Ville a souhaité réaliser des aménagements pour limiter la pénibilité du travail des agents.

Constat a alors été fait qu'une régularisation foncière s'imposait puisque la représentation cadastrale des parcelles dépasse de quelques mètres la délimitation réelle sur le terrain, impactant ainsi les limites de la propriété de l'Ecole Antoine de Saint-Exupéry, propriété de la Ville.

En conséquence, préalablement à toute cession, il convient de constater la désaffectation et prononcer le déclassement du Domaine Public communal de ce lot B.

Adoptée à l'unanimité

B10 Cession foncière du lot B rue du Clos des Vignes au profit de Monsieur Demauduit

Suite à l'adoption de la précédente délibération et la proposition M. Damien Demaudouit, propriétaire de la parcelle ZB 157p (lot C au plan de bornage) à consentir une régularisation foncière en sa défaveur du lot A1 d'une contenance d'environ 124 m² au bénéfice de la Ville, Il est proposé aux membres du Conseil municipal de céder en contrepartie à la cession à l'euro symbolique du lot B d'une contenance d'environ 48 m² à son profit.

Adoptée à l'unanimité

B11 Avenant 4 à la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain (ANRU) de l'agglomération Seine-Eure sur les communes de Val-de-Reuil et de Louviers

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), un avenant n°3 à la convention a été signée avec l'ANRU le 26 avril 2023 sur le projet de Louviers.

Aujourd'hui, afin de répondre à l'attente des partenaires, un avenant n°4 est proposé pour la prise en compte du dispositif Quartier Résilient au projet de Val-de-Reuil.

Adoptée à l'unanimité

B12 Actualisation du tableau des emplois permanents et des effectifs de la Ville

Monsieur le Maire rappelle que le tableau des emplois et des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, par cadres d'emplois et grades, distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Les agents concernés sont les agents titulaires occupant un emploi permanent à temps complet (TC) ou à temps non complet (TNC), ainsi que les agents contractuels occupant un emploi permanent à TC ou à TNC.

Au total, le tableau des emplois permanents est à modifier comme suit aujourd'hui :

GRADES	CREATION	SUPPRESSION
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe		
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe		
Rédacteur		
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe		1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		
Adjoint administratif		
FILIERE TECHNIQUE		
Technicien		
Agent de maîtrise principal		1
Agent de maîtrise		
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe		
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe		
Adjoint technique	1	

Adoptée à l'unanimité

Une fois épuisé l'ordre du jour, **M. le Maire** donne la parole à **M. Sylvain Thomas** qui présente une motion au nom du groupe « Unis ! »

« La grande cause municipale 2025 « la nature dans la ville » il vous a fallu 11 ans de mandat Monsieur le Maire pour faire cette grande cause municipale en 2025, vous bétonnez à profusion notre ville de Louviers et dans un futur proche le parc du Moulin Vert sera bétonné. L'article de la dépêche de Louviers publié le 14 janvier 2025 'La grande cause municipale 2025' sera la place de la nature en ville, votre idée est de faire coexister les deux en travaillant sur la terre, l'eau et l'air, vous oubliez la biodiversité et les animaux.

Cela coïncide bien, ce soir au conseil municipal l'équipe de l'opposition vous propose le thème des récupérateurs d'eau qui est dans l'objectif de la nature dans la ville et de l'eau naturelle.

Lorsque l'on utilise l'eau de pluie c'est une très bonne option pour réduire la facture d'eau potable, pour amoindrir le budget de la ville de Louviers et cela à un effet écologique et protection sûr pour notre planète Terre et en local pour notre ville de Louviers.

La collecte de l'eau de pluie est un moyen des plus simple et durable pour protéger les ressources naturelles et les écosystèmes fragiles de notre planète.

Lorsqu'il y a utilisation d'eau de pluie récupérée nous conservons les réserves d'eau souterraines et surtout elle évite tout effet néfaste du ruissellement des eaux pluviales sur le béton ou le goudron, rehausse l'aspect des plantes et des jardins de notre ville.

L'eau de pluie nourrit les plantes, Monsieur le maire demandez à tous les jardiniers pourquoi garder l'eau de pluie en récupérateur, ils vous diront à quel point ces systèmes d'eau de pluie, même les plus simples, sont avantageux.

La pluie que l'on récolte est meilleure pour les plantes que les eaux traitées parce qu'elle est douce, elle est exempte de produits chimiques servant au traitement de l'eau un exemple la javel, des métaux lourds, elle est une source de composés azotés qui aident à la croissance des plantes.

Comment récupérer l'eau de pluie ?

Comme vous le savez maintenant Monsieur le maire, il est urgent d'installer ces systèmes de récupération d'eau sur les bâtiments de Louviers.

Je vous avais parlé dans un des conseils municipaux précédents que les bosquets de la place du Parvis étaient arrosés par l'eau du réseau, un mauvais arrosage des bosquets du Parvis, la moitié de L'eau va dans le bosquet et l'autre moitié en dehors du bosquet sur les dalles.

Vous nous aviez dit que vous alliez arranger ce problème vous n'avez pas agit, il perdure et des mètres cube d'eau gaspillés, résultat c'est encore les Lovériens et Lovériennes qui payent ce gaspillage d'eau et vous n'avez pas encore une fois de plus écouté le groupe Unis de l'opposition.

Gaspillage des ressources naturelles par ce biais d'arrosage du réseau d'eau qui ne doit plus exister en 2025 et pour la nature dans la ville.

Sur l'église Notre-Dame il y a une énorme surface de toit pour récupérer des mètres cube d'eau, Monsieur le maire je vous invite à regarder les gargouilles de l'église Notre Dame, les jours de pluie ils regorgent des mètres cube d'eau tombant au sol et abimant le mur de l'église, de la mousse apparaît, il est temps d'agir pour récupérer cette eau de pluie.

D'ailleurs pourquoi une citerne souterraine n'a pas été installée lors des travaux du Parvis de Notre-Dame en 2017, c'est très étonnant.

Je pense que cette motion devrait être votée positivement pour la nature dans la ville grande cause municipale 2025, cette motion est axée surtout pour l'installation de récupérateurs d'eau sur les murs de l'église Notre Dame et sur les bâtiments de la cour de la mairie pour un arrosage des bosquets gratuitement et naturellement. Je vous remercie pour la protection de notre planète Terre et de la protection de la nature de notre ville de Louviers. »

M. le Maire précise à M. Thomas que le Conseil municipal ne répond pas aux injonctions du groupe « Unis! » et aux procès d'intention. Il rappelle que 17 récupérateurs d'eau seront installés aux jardins Saint-Hildevert, dans le cadre de la grande cause municipale 2025. Aussi il préconise le rejet de la motion.

Motion rejetée par 24 voix contre 6 pour 1 abstention

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Mme Nolwenn Leostic afin qu'elle présente le vœu du groupe « Unis! ».

Mme Nolwenn Leostic fait la déclaration suivante :

« Monsieur le Maire, ce vœu est motivé par un faisceau de problématiques : La première est l'omniprésence de la publicité et ce qu'elle implique comme manipulation de nos inconscients. La publicité est omniprésente du fait du nombre et de la protéiforme de ses canaux (radio, télévision, téléphone portable, affichage, prospectus) de diffusion. Dans

l'espace public, elle ne peut pas être refusée. L'objectif de la publicité est d'attirer notre attention, par la composition des images, les couleurs, ou pire, la lumière lorsqu'elle est diffusée sur des supports lumineux, aux abords des ronds-points. C'est donc une agression perpétuelle contre laquelle nous devons consciemment faire l'effort de lutter. L'invasion de la publicité dans nos espaces la rend paradoxalement invisible et nous insensibilise à sa présence qui deviendrait "normale" et continue à nous pousser à consommer bien plus que ce dont nous avons réellement besoin.

Ensuite, les entreprises qui investissent dans la publicité ont bien compris l'importance et l'impact de répéter et rendre visibles leurs marques dans l'espace public pour écraser la concurrence. Selon l'association Résistance à l'Agression Publicitaire, moins de 500 annonceurs effectuent à eux seuls deux tiers des dépenses publicitaires dans les médias nationaux : rapportés aux 3 millions d'entreprises françaises, cela donne moins de 2 entreprises sur 10 000 pouvant occuper le temps et l'espace publics. Pour précision, selon la même association, les annonceurs ont dépensé 34,1 milliards d'euros en 2023 en France. Pour protéger nos commerces et artisans locaux, organisons un partage équitable de l'espace de publicité en ne permettant pas plus d'un certain pourcentage de l'affichage de grandes marques.

Enfin, il n'existe aujourd'hui pas de régulation sur les produits dont il est fait la publicité au motif de la liberté du commerce. Pourtant, l'Etat français a su réguler les publicités sur le tabac au motif d'un impératif de santé publique car pour être cohérent avec sa mission de préservation de la santé, il devait contraindre la représentation et la diffusion de la cigarette comme d'un objet désirable et à la mode. Or le rapport de State Global Air impute à la pollution atmosphérique la mort de 8,1 millions de personnes en 2021, devenant ainsi le deuxième facteur de décès dans le monde, selon l'UNICEF. Et toujours aucune régulation sur la diffusion de publicités pour les voitures ou les achats de produits ayant faits plusieurs fois le tour du monde avant d'être livrés à domicile. Comme nous avons su le faire pour le tabac, il ne devrait plus être permis de faire la réclame de véhicules ou de voyages en avion qui détraquent notre climat ou de malbouffe qui ruine notre santé.

Pour finir, le support de la publicité peut aussi avoir son lot de nuisances. C'est le cas des panneaux lumineux qui, en plus de diffuser des messages délétères, consomment beaucoup d'énergie, perturbent l'obscurité nocturne et donc la faune et la flore, et détournent l'attention des usagers de la route.

Lors de la convention citoyenne pour le climat organisée par Emmanuel Macron, les régulations sur les publicités sont apparues comme les premières mesures les plus évidentes pour limiter la création de besoins inutiles et délétères pour nos sociétés et nos environnements naturels.

C'est pourquoi,

Considérant que la publicité produit davantage d'effets négatifs que d'effets positifs pour notre société ;

Considérant que la ville peut, par arrêté, réguler le type de publicités relayés sur ses supports communaux ;

Considérant que la ville est largement équipée en dispositifs publicitaires et pourrait réduire

l'exposition pour ses citoyens à l'affichage publicitaire, notamment sur les axes routiers très fréquentés et aux abords des ronds-points ;

Sur proposition des élu-es du groupe Unis, le Conseil Municipal de Louviers décide :

- *De supprimer des affichages publicitaires, permettant de recouvrer une qualité de paysage et une sérénité, comme cela a été fait à Nantes en 2023, mais aussi à Angers et au Mans avec des objectifs de réduire de 45% la présence publicitaire,*
- *De réguler les publicités issues de grands groupes nationaux en introduisant un quota pour la diffusion de leurs marques sur les supports publicitaires de la ville,*
- *De réguler les publicités diffusées sur ses supports en interdisant la promotion de produits climaticides comme la voiture ou les voyages en avion ».*

M. Le Maire rappelle que l'adoption du PLUi-H a fait tomber le règlement local de publicité. Un document très exigeant a été élaboré au niveau intercommunal pour encadrer les règles du jeu en cette matière. Il a été voté à l'unanimité des élus du Conseil de l'Agglomération Seine-Eure. Si le sujet est important, il n'est pas d'actualité sur Louviers où la problématique a bien été prise en compte.

Vœu rejeté 24 voix contre, 6 voix pour 1 abstention

L'ordre du jour étant épuisé M. le Maire lève la séance à 22h00.

La prochaine séance du Conseil municipal est fixée au lundi 31 mars à 18h30.

Louviers le,

Le secrétaire,

Marc Rivet

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD
